

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention d'occupation à titre provisoire de locaux dans l'Hôtel de Ville de La Ciotat en vue du relogement de certains services de la maison départementale de la solidarité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les services de la maison départementale de la solidarité (MDS) de La Ciotat occupent actuellement des locaux situés 270 avenue Frédéric Mistral, dont le rez-de-chaussée nécessite des travaux d'aménagement qui ne peuvent être réalisés en site occupé. De ce fait, il est indispensable d'installer les accueils sociaux et médicaux de la MDS sur un autre site.

Dans cette perspective, les démarches entreprises ont permis de trouver une solution d'hébergement temporaire.

La commune de La Ciotat, disposant de locaux vacants à l'Hôtel de Ville, a proposé d'y accueillir une partie des effectifs de la MDS. Il s'agit des locaux précédemment occupés par le CCAS de La Ciotat, au premier étage du bâtiment, rue Bouronne. Ces locaux, d'une superficie de l'ordre de 300 m² peuvent recevoir du public.

La convention à intervenir, d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois et dans la limite de la durée des travaux dans les actuels locaux de la MDS, sera consentie à titre gratuit. Elle pourra prendre effet à compter du 1er janvier 2021.

Compte tenu de leur localisation, à proximité du siège de la MDS, ces locaux constituent une véritable opportunité pour les services de la DGAS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL